



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 60**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation du lancement de la campagne de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation à Bourbonne les Bains

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué aux Travaux – Service de l'eau, rend compte au Conseil de l'avancée du dossier concernant la campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation.

A la suite de la prospection qui a été menée envers la population concernant le risque inondation, le nombre de diagnostics potentiels est d'environ une soixantaine.

Le financement de l'étude peut être subventionné au taux maximum de 80 % :

- 50 % du FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), dit « fonds Barnier », qui permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs,

- 30 % maximum du Fonds Vert, dit Fonds d'accélération de la transition écologique des Territoires.

Suite à l'avancement du dossier, Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué aux Travaux – Service de l'eau, demande au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation. Les dossiers de subvention seront déposés comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le lancement de la campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du risque inondation à Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire



Monsieur André NOIROT